

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2010**

Présents : MM, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, GAUFRIAU, Mme GODART, M. FERAL, Mmes BIASON, SCHMIT, MM PEDA, DIOT, TALATIZI.

Absents, excusés et représentés :

- M.GOURMELON a donné pouvoir à M. DEN HOLLANDER
- Mme PINEZIC a donné pouvoir à Mme SCHMIT
- M. MUELLER a donné pouvoir à M.BROQUET
- M. CHOPELIN a donné pouvoir à M.AMBEAU
-

Absents : Mme DE LAERE et MM.MARCEAUX et TASSEL

Secrétaire de séance : M. GAUFRIAU

Monsieur le Premier-Adjoint au Maire demande à l'assemblée l'ajout de quatre nouveaux points à l'ordre du jour :

- La modification du règlement de l'étude surveillée ;
- La modification du règlement de la garderie ;
- La modification du règlement de la restauration scolaire ;
- La modification des tarifs des services périscolaires.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces quatre points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Recrutements contrats uniques d'insertion (C.A.E.)

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

DECIDE, à l'unanimité, du recrutement de deux C.A.E. pour les fonctions d'agents techniques à temps non complet pour une durée de 22 heures hebdomadaires chacun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat.

DECIDE d'inscrire au budget les tarifs correspondants.

POINT n°2 : Acquisition d'un module préfabriqué pour le groupe scolaire Ivan Psychès

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

ACTE, à l'unanimité, l'acquisition d'un module préfabriqué pour la rentrée de septembre 2010 pour le groupe scolaire Ivan Psychès.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ce module.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

POINT N°3 : Fête du village 11 septembre 2010 – tarification des jeux et buvette

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

Fixe, à l'unanimité, les tarifications suivantes :

- **JEUX**
 - Structures gonflables : 1 euro
 - Tournoi de Pétanque : 2,50 euros par personne
 - Tournoi de Ping-pong : 2,00 euros par personne
- **BUVETTE**
 - Soda : 1,50 euros
 - Bière : 2,50 euros
 - Café : 0,50 euros

POINT N°4 : Modification de la composition de la commission scolaire, loisirs et culture

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

DECIDE, par 14 voix POUR et 1 abstention, de nommer, comme nouveau membre, de la commission communale du scolaire, des loisirs et de la culture,

- Madame Patricia SCHMIT

POINT N°5 : Convention entre la municipalité de Villevaudé et « la Bibliothèque de la Roseraie »

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

ADOpte, à l'unanimité, la convention,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

POINT N°6 : Position de principe quant à la dissolution du syndicat intercommunal pour le ramassage des élèves de Courtry, Le Pin, Villevaudé.

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

PREND, à l'unanimité, une position de principe quant à la dissolution du syndicat intercommunal pour le ramassage des élèves en situation de handicap de Courtry, Le Pin et Villevaudé.

DEMANDE à Monsieur le Maire de Le Pin, président du syndicat, de convoquer un conseil syndical pour acter une dissolution.

POINT N°7: Règlement de l'étude surveillée

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

APPROUVE à l'unanimité, le règlement modifié de l'étude surveillée.

DIT que ce règlement sera applicable à la rentrée scolaire 2010.

POINT N°8 : Règlement de la Garderie

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

APPROUVE à l'unanimité, le règlement modifié de la garderie.

DIT que ce règlement sera applicable à la rentrée scolaire 2010.

POINT N°9 : Règlement de la restauration scolaire

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

APPROUVE à l'unanimité, le règlement modifié de la restauration scolaire.

DIT que ce règlement sera applicable à la rentrée scolaire 2010.

POINT N°10 : Modification des tarifs des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2010.

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire.

Fixe à l'unanimité, les tarifs suivants :

Restauration scolaire : 2,72 euros

Etude surveillée : 2,30 euros

Garderie du matin : 1,70 euros

Garderie du soir : 1,70 euros

Tarifs des inscriptions exceptionnelles :

Restauration scolaire : 4 euros par repas

Garderie du matin : 3 euros par service

Garderie du soir : 3 euros par service

Etude surveillée : 3 euros par service

En cas de non transmission du planning d'inscriptions avant le 24 du mois précédent : une pénalité de 10 euros sera appliquée.

DIT que ces tarifs seront applicables à la rentrée scolaire 2010.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Attribution du marché à procédure adaptée concernant la « Requalification de la rue Frédéric Levé » à l'entreprise SO.TRA.BA. sise à FEROLLES ATTILLY Ferme du Grand Bervilliers, Route de Chevy, pour un montant de 180 362,00 euros HT.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21H15